

Faimés Info

Juin 2020



Accessibilité des bureaux

⇒ Les services **Population et Etat civil** sont ouverts au public du **lundi au vendredi de 9 à 12 heures**.

Nous accueillons maximum 2 personnes en même temps. A votre arrivée, veuillez sonner à l'interphone. Vous pourrez directement accéder à nos bureaux si ceux-ci sont libres. Dans le cas contraire, nous vous demandons de patienter à l'extérieur et d'actionner l'interphone une fois votre tour venu.

Pour votre sécurité et celle des personnes que vous rencontrez, veuillez respecter les règles de sécurité :

- Gardez une distance de sécurité de 1,5 m entre vous et les autres personnes
- Autant que possible, venez seul
- Portez un masque

Un gel désinfectant est à votre disposition à l'entrée de nos locaux.

Les **permanences** du mercredi (14h-16h) et du samedi (10h-12h) sont uniquement accessibles **sur rendez-vous** dans le cas où il vous est impossible de vous présenter aux heures d'ouverture habituelles.



Nous signalons également que le **photomaton** est **indisponible** et vous demandons d'apporter vos photos, conformes aux normes.

Vous pouvez nous contacter au **019/33 98 50** ou via **population@faimés.be**

L'application « Mon dossier » est également à votre disposition sur **www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/**

⇒ Le service de l'**Urbanisme**, quant à lui, est uniquement accessible **sur rendez-vous**.

Contact : **Nicolas Hubin** au **019/33 98 56** ou via **urbanisme@faimés.be**

A l'école...

Les rires et les cris d'enfants ont cruellement manqué sous les préaux et dans les cours de récréation. Le vide laissé dans les classes, lui, a été plus grand encore aux yeux et dans le cœur des enseignantes et enseignants.

Dès le début du **confinement** et pendant de longues semaines, une **garderie** a été mise en place pour répondre notamment aux impératifs professionnels de certains parents. Un système de **travail à domicile** a également été organisé afin de maintenir une relation avec l'école et d'empêcher une rupture totale avec l'éducation.

Depuis quelque temps, il est enfin question de **déconfinement** ! Les élèves de **6ème** ont repris le chemin de l'école depuis le 18 mai dernier, à raison de 2 jours par semaine. Le 25 mai, ils ont été rejoints par les écoliers des **1ère et 2ème années** (1 jour/semaine).

Enfin, les tout-petits des maternelles ont retrouvé le rythme normal d'école depuis le 2 juin et les autres primaires depuis le 8 juin.

Positons, gageons que la situation n'ira qu'en s'améliorant et que nous nous retrouverons tous en septembre pour une belle rentrée...



Distribution de masques en tissu : un grand merci à tous !

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus et en vue d'un déconfinement, Faimés a réagi **dès le début** du mois d'avril et a tenu à mettre tout en œuvre afin de permettre à la **population** de disposer à brève échéance de **masques en tissu**.

Aussi, tout un dispositif a été rapidement mis en place. Un **achat** de 200.000 masques en coton a été conclu avec une société wallonne et en parallèle, dès le 11 avril, un **appel à la solidarité** et aux talents des couturières de Faimés a été lancé.

Les **bénévoles** ont immédiatement répondu présentes et se sont attelées des jours durant à la fabrication de masques en tissu destinés à la population faimoise.

La passion de la couture, des doigts de fée et une grande générosité ont ainsi permis la confection de plus de **2.400 masques** en un temps record !

Etienne Cartuyvels, Bourgmestre de Faimés, tient à souligner cette **belle initiative** dans ces moments difficiles et, de tout cœur, remercie, au nom des élus et de la population, les **couturières bénévoles faimoises**.

Dans l'attente des masques commandés à la firme **J&JOY**, ces confections « maison » constituaient une **première « barrière »** capitale et étaient plus que bienvenues dans les foyers !

Un grand merci est également adressé aux **Echevins et Conseillers** communaux ainsi qu'à tout le **personnel communal** qui ont pris le relais pour l'emballage et la distribution des précieuses protections.

Mentionnons aussi l'opération «**Coudre contre le Covid**» lancée par le **CHU de Liège** qui a appelé la population à réaliser des **blouses** de protection pour son personnel soignant. Plus de 2.600 couturières bénévoles y ont répondu... parmi lesquelles des **couturières de Faimés**.

Le travail consistait à assembler les différentes pièces de toile découpées par plusieurs sociétés de la région liégeoise. A Huy-Waremme, les **31 communes** qui forment la Conférence des Élus Meuse-Condroz-Hesbaye ont accepté de servir de **points relais** au retrait des kits et à la réception des blouses confectionnées. Une formidable aventure et une incroyable solidarité !



Réouverture des aires de jeux

Les **plaines** de jeux sont à nouveau **accessibles** de **8 à 20 heures** depuis le 27 mai dernier. Vu la crise du Covid-19, nous vous rappelons que leur fréquentation se fait aux **conditions suivantes** :

- L'accès à la plaine est réservé aux enfants jusqu'à **12 ans** inclus
- L'accès est limité à **20 enfants à la fois au Cortil** et **10 enfants à la fois à Viemme**
- Les enfants doivent être accompagnés
- Les accompagnants de plus de 12 ans **doivent respecter** les **règles** de distanciation sociale, en particulier le maintien d'une distance de 1,5 m entre chaque personne, et porter un **masque**
- Dans la mesure du possible, il est demandé aux visiteurs de reprendre leurs déchets. Dans le cas contraire, ces derniers doivent impérativement être jetés dans les poubelles du site

Nous vous remercions pour votre sens du civisme et votre compréhension.



Remarque importante : du 06 juillet au 21 août, la plaine sera exclusivement réservée aux enfants participant à La plaine d'été et sera totalement inaccessible à toute autre personne pendant cette période (soirées incluses).

Plaine de vacances 2020

La **plaine** de jeux organisée au Cortil à Borlez pour les enfants âgés de 3 ans à 12 ans aura lieu du **06 juillet au 21 août**.

Les **enfants** seront **encadrés** par un chef de plaine, des animateurs brevetés et des étudiants. Les **activités** seront **adaptées** à l'âge des enfants et en fonction de la météo.

Etant donné la crise du coronavirus, nous accueillerons au maximum **43 enfants par semaine**. Seuls les chérubins habitant Faimés ou fréquentant l'école communale seront admis. L'**inscription** ne sera effective qu'après la réservation par semaine entière et le paiement de celle-ci avant le **30 juin**.

Infos utiles :

- 35 €/semaine (28 € la semaine du 21 juillet)

Inscription par mail : angelique.seiller@faimés.be

Paiement sur le compte : **BE84 0910 0042 0159**

(Communication : nom, prénom de l'enfant & dates)

Pour de plus amples renseignements, contactez :

- **Angélique Seiller** au 0493/199 739
- **L'administration communale** au 019/33 98 50
- **Sophie Léonard** au 0473/205 991





Vagues de chaleur et pics d'ozone



Aide aux personnes âgées et/ou isolées : inscrivez-vous dans notre base de données.

Lors de fortes périodes de chaleur et en cas d'un taux élevé d'ozone dans l'air, le **plan « forte chaleur et ozone »** est déclenché. Pour plus d'efficacité en situation d'urgence, nous avons décidé d'élaborer une **liste** de personnes désireuses d'être contactées par téléphone en cas de conditions météorologiques extrêmes (vague de chaleur en été, vague de froid en hiver).

Les personnes inscrites dans cette base de données seront **contactées** quotidiennement en cas de situations critiques par les services du C.P.A.S. et de la **Zone de Secours de Hesbaye** afin de s'inquiéter de leur état de santé et de savoir si elles ne manquent de rien.

Nous recommandons également à tous d'être particulièrement **attentifs** à l'égard des personnes à risque de votre **entourage**. Y a-t-il dans votre quartier des personnes seules qui nécessitent de la vigilance par temps chaud ou de gel ? Restez aux aguets, rendez-leur une petite visite et communiquez-nous leurs données de contact.

L'**inscription** dans cette base de données peut être simplement réalisée en communiquant les coordonnées au **C.P.A.S.** par mail ou par téléphone :

019/33 97 70 - cpas@faimes.be

Allocations de chauffage



Fonds Social Chauffage

Concernant les allocations de chauffage, nous vous informons que les **permanences** sont **suspendues jusqu'au 31 août 2020**.

Le **formulaire** de demande est à votre disposition en ligne à l'adresse suivante :

www.faimes.be/ma-commune/social/c.p.a.s/allocations-de-chauffage-formulaire

Nous vous demandons de le remplir et de nous le faire parvenir soit par voie postale, soit par mail à l'adresse suivante cpas@faimes.be en joignant tous les documents suivants :

- Copie de la facture ou du ticket de caisse
- Copie de votre carte d'identité
- Copie de votre avertissement extrait de rôle
- Attestation de votre statut BIM et/ou médiation de dettes

Virginie Delrée est à votre service au **019/33 97 70**.

Titres-services & service de repassage



Le service des **titres-services** est à nouveau ouvert. Vous pouvez prendre contact pour la mise en place des prestations au **019/33 97 70**.



Le service de **repassage et couture « Sans un pli »** de Celles est opérationnel lui aussi. Il fonctionne uniquement sur **rendez-vous**. Veuillez téléphoner au **019/58 82 99**.

Du côté des travaux

Administration communale



Les aménagements réalisés dans les bâtiments de l'ancienne école correspondant à la phase n°1 des travaux de l'administration communale sont terminés. Désormais, une chaleureuse et lumineuse nouvelle **salle des mariages** est fin prête pour la célébration d'heureux événements. Une grande **salle polyvalente** avec coin cuisine est également disponible.

Oratoire d'Aineffe



Dernièrement, l'extérieur de ce bel édifice roman (XIème siècle) avec son imposante et formidable tour trapue à trois niveaux a été entièrement restauré lors de la première phase des travaux (maçonnerie, charpente et couverture).

La phase 2 qui consiste en la **restauration intérieure** sera lancée tout prochainement.

Concernant la **maçonnerie**, il s'agira de rejointoiement structural, de l'aménagement d'une issue de secours imposée par les pompiers et de protection des métaux. Une partie du **dallage** calcaire et argile cuits sera également restaurée.

Des enduits seront appliqués sur les **murs**. Ces derniers ainsi que les **plafonds** seront repeints. Enfin, un **chauffage central** et des **sanitaires** seront installés.

Chantier attribué aux Ets Colen de Jodoigne, Adelaire Marcel de Neupré, Liégeois de Battice et Jeanfils de Verlaine pour un montant total de 403.834,19€ TVAC. Subside, intervention de AWaP : 216.449,11€

Rue des Fermes



Les travaux de réfection de la rue des Fermes à Viemme débuteront dès les congés annuels du bâtiment terminés. En effet, dans le courant du mois d'août, des nouvelles **bordures « filet d'eau »** et des **trottoirs** en pavés de béton seront réalisés.

Le revêtement hydrocarboné de la voirie sera aussi remplacé.

De plus amples informations seront prochainement adressées aux riverains.

Chantier attribué à la SPRL Moës et Fils de Latinne pour un montant de 185.689,87€ TVAC

Trottoirs à Les Waleffes



Durant le mois de juin, un cheminement en revêtement hydrocarboné sera créé à Les Waleffes.

Ce chemin reliera **l'école à la salle Patria** dans laquelle sont organisés tous les jours les repas de midi et les garderies, et améliorera ainsi le parcours des écoliers.

Chantier attribué à la SPRL Moës et Fils de Latinne pour un montant de 14.616,80€ TVAC

Emondage des arbres

Taille des haies

Le **règlement provincial** est d'application lorsqu'il s'agit de plantations à front de voirie vicinale. Il précise que *tout propriétaire d'arbres et haies - ou toute personne ayant la responsabilité de l'entretien de ces arbres et haies : locataire, usufruitier, fermier... - est tenu de les **élaguer** de manière à ne pas empiéter sur la **voie publique** ou à ne pas entraver la **circulation**.* Il convient donc qu'aucune branche :

- ne dépasse sur la chaussée à moins de 6 m au-dessus du sol
- n'empiète sur l'accotement ou le trottoir à moins de 4 m au-dessus du sol
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière qu'elle qu'en soit la hauteur
- ne puisse perturber les installations aériennes électriques, de télécommunication et de télédistribution

Enfin, signalons que les haies implantées à moins de 2 m de la limite de la voirie publique ne peuvent dépasser **1,40 m** de hauteur. Cette hauteur se mesure à partir du sol naturel de la propriété riveraine, sauf si la haie est plantée en contrebas du couronnement de la route, auquel cas c'est ce couronnement qui est pris pour point de départ de la mesure. Les haies plantées depuis moins de 4 ans ne sont pas visées par cette prescription.

Déjections canines, un vecteur de maladies...

Rencontrer des excréments d'animaux sur nos accotements, dans les aires de jeux ou devant nos entrées de maison est bien déplaisant...

Propriétaires de chien, vous devez être **conscients** que les crottes de votre animal sont causes de multiples **nuisances**.

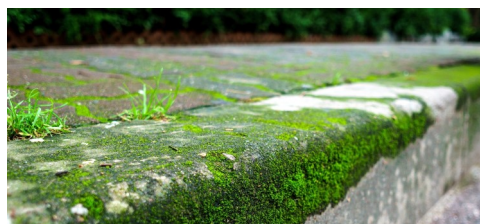
Outre la **dégradation** du cadre de vie, elles nuisent à l'**hygiène** favorisant la prolifération des microbes et à la **sécurité** en augmentant les risques de chutes.

Lors de chaque sortie, afin de ramasser les déjections de votre chien, munissez-vous toujours d'un **sac** papier ou plastique à déposer dans une **poubelle**.

Ramasser les crottes de son chien n'est pas un acte dégradant. Au contraire, il marque le **respect** que chaque maître peut avoir pour les autres et l'environnement. Des gestes simples et respectueux pour garder notre commune **accueillante** !

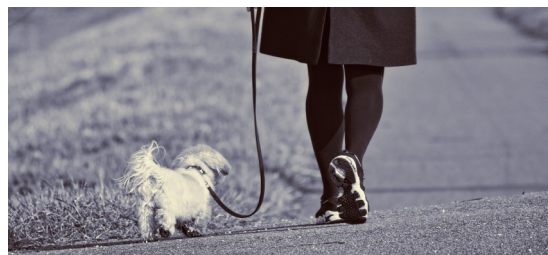
Nous faisons donc appel à votre **civisme** pour éviter que votre animal ne vienne souiller le **cadre de vie** des citoyens.

Entretien des trottoirs



Le **propriétaire** ou le **locataire** est **tenu** d'entretenir le **trottoir** devant son domicile, même s'il appartient au domaine public. L'article 26 du **Règlement de Police** stipule en effet : *Dans les parties agglomérées de la commune, tout occupant est tenu d'enlever aux pieds des haies et des murs séparant de la voie publique la ou les propriétés qu'il occupe les mauvaises herbes qui y poussent. De même, il est tenu d'arracher les herbes croissant sur toute l'étendue du trottoir et/ou de l'accotement aménagé longeant la propriété attenante à son habitation jusqu'à et y compris la rigole, si elle existe.* C'est affaire d'**esthétisme** mais surtout de **sécurité** pour passants, promeneurs et sportifs.

Profitions-en pour rappeler qu'il est **interdit** d'utiliser un **herbicide** ou tout autre produit de synthèse pour désherber les trottoirs ou n'importe quel autre espace proche de la rigole (filets d'eau, avaloirs, bords de voirie, pelouses, haies, graviers...). Le sarclage, le brossage à poils durs, l'ébouillantage, le désherbage thermique et les produits écologiques représentent de nombreuses **alternatives**.



Enfin, sachez que conformément à l'article premier du livre IV du **Règlement général de Police**, « L'abandon de déchets, tel qu'interdit en vertu du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets : les mégots, canettes, chewing-gum, emballages et déjections canines ne peuvent être abandonnés sur le domaine public. » Le non-respect de cet article peut entraîner une amende administrative de 50€.

Nous rappelons aussi que la loi stipule que les **chiens** doivent être tenus en **laisse** en agglomération ou en tout lieu de rassemblement de population.

Pour le bien-être de tous et surtout parce que votre compagnon à quatre pattes le vaut bien !

Merci !

Le grand nettoyage de... septembre



Le Grand Nettoyage de Printemps est une importante mobilisation citoyenne qui vise à sensibiliser les Wallons à la problématique de la **propreté publique** afin de rendre nos lieux de vie et notre environnement quotidien plus propres. Il se déroule en général le dernier week-end du mois de mars mais avait dû être annulé vu la crise liée au coronavirus.

Nous avons à présent le plaisir de vous annoncer que ce rendez-vous est reporté au **samedi 26 septembre**.

Les inscriptions clôturées au 15 mars ont été conservées, et il est demandé aux participants qui se sont inscrits personnellement via le site **walloniepluspropre.be** de conserver le matériel reçu à domicile en vue de l'utiliser lors de cette prochaine manifestation.

Nous nous retrouverons donc comme à l'accoutumée autour d'un **objectif commun** : ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre région soit plus agréable à vivre.

Les personnes inscrites seront recontactées en temps utile pour rappel et sont d'ores et déjà attendues devant l'administration communale pour la formation des équipes le **samedi 26 septembre dès 9 heures**.

A bientôt !

Ambassadeurs de la propreté

Les ambassadeurs de la propreté sont des volontaires qui s'engagent dans la durée par rapport à la propreté de leur rue et de leur quartier.

En pratique, celui qui souhaite devenir Ambassadeur s'inscrit sur le site **www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs**, signe la charte de la propreté, choisit la zone qu'il souhaite maintenir propre et commande son kit propreté (gants, gilet de sécurité, brassard, pince et sacs).

En devenant Ambassadeur ou en rejoignant une des équipes déjà constituées, il contribue, avec le soutien du Service Technique, à faire de la commune un endroit plus propre, pour le bien de ses habitants et de la nature.



Les activités de ramassage de déchets qui avaient dû être abandonnées suite à la crise du Covid-19 ont pu reprendre depuis **le 18 mai 2020**.

Dans le cadre de la lutte contre le virus, il est demandé de respecter les mesures suivantes :

- toujours porter ses gants de protection et ramasser les déchets de préférence au moyen d'une pince. Une fois le ramassage effectué, laisser son matériel de ramassage (gants, chasuble, pince) à l'extérieur ou dans un endroit à l'écart, durant une journée, afin d'éviter toute contamination éventuelle
- se rendre sur le terrain seul ou avec une personne de son équipe et garder une distance de sécurité d'1,5 m si cette personne n'habite pas sous le même toit
- mettre directement les déchets collectés dans le sac adéquat afin d'éviter de les trier chez soi
- fermer les sacs directement après le ramassage

Marché local de Faimes

Notre tout **premier marché à Faimes** devait avoir lieu le 20 mars dernier. Nous nous réjouissions tellement de voir s'installer les commerçants participants et d'accueillir les visiteurs dans les rues de Celles. C'était sans compter sur l'arrivée du Covid-19...

Nous sommes à présent à l'heure du déconfinement. Aussi, suite à la publication de l'arrêté ministériel qui reprend les mesures de lutte contre le coronavirus, nous avons mis tout en œuvre pour assurer l'organisation de **notre marché** dès le mois de **juillet** et ce dans le strict **respect des consignes** dictées par le Gouvernement fédéral.

Un **comptage** sera mis en place afin de garantir une densité conforme à l'arrêté ministériel (une personne par 1,5 m d'étales). Nous avons aussi aménagé le plan du marché selon les directives et mis en place un **sens de circulation obligatoire**.

Lors de vos achats, les **distances de sécurité** devront être scrupuleusement respectées. Le port d'un **masque** ou d'une protection couvrant le nez et la bouche sera obligatoire pour les commerçants et fortement conseillé pour les clients.

Des nouvelles de l'ODR

L'Opération de Développement Rural n'a pas échappé à la règle et la CLDR a dû mettre en **pause** ses réunions et activités pendant la période du **confinement**.

Pour rappel, la CLDR a maintenant arrêté une liste de **36 projets** répondant aux grands enjeux du territoire. La période du confinement a été mise à profit par le bureau d'étude qui nous accompagne pour **rédiger** le contenu de ces projets.

Nous avons essayé lors des dernières semaines de poursuivre le travail, à distance, avec les membres de la CLDR. Ils se sont organisés pour relire le descriptif des projets et faire part de leurs remarques. Le **contenu** à présent **validé**, nous pouvons aborder la suite.

La prochaine étape ? Prioriser ces projets en 3 lots correspondant à **3 timings** de mise en route (3 ans, 6 ans et 10 ans). Nous espérons pouvoir **bientôt** réorganiser les **réunions** avec la CLDR - tout en incluant les personnes qui ne se sentent pas encore prêtes à se déplacer - afin de réaliser la **priorisation** et ainsi permettre aux membres de la CLDR de profiter de leurs vacances d'été avec le sentiment du devoir accompli. Il nous restera à la rentrée à approfondir les projets prioritaires avant de **finaliser** le PCDR.



Il vous sera aussi demandé de vous **désinfecter** les mains et de **ne pas consommer** de la nourriture ou des boissons sur le marché.

Enfin, nous vous recommandons d'effectuer vos courses **seul** sauf en cas de besoin d'assistance ou d'accompagnement de mineurs.

Ces mesures sont certes contraignantes mais néanmoins nécessaires à la réussite de cet événement. Et même si nous ne pourrions pas encore vivre pleinement l'ambiance du marché, nous aurons en tout cas une occasion précieuse de nous procurer de délicieux produits du terroir.

Ensuite, tout n'est question que d'un peu de temps et de patience... pour nous retrouver à notre marché local dans une atmosphère plus festive et plus conviviale !

Rendez-vous le 17 juillet dès 16 heures !

Journées du Patrimoine



Le thème de la 32ème édition des Journées du Patrimoine en Wallonie est **Patrimoine & Nature**. L'événement aura lieu le samedi **12 septembre** et cette année, c'est le village de **Viemme** qui sera mis à l'honneur !

La situation liée au coronavirus ne nous permet pas encore de vous annoncer un programme définitif.

Nous devrions vous proposer une **balade contée** en après-midi au départ du parvis de l'église et vous accueillir à la **ferme Corswarem** à votre retour de promenade.

Nous ferons en sorte d'adapter le déroulement de cette activité culturelle pour répondre aux normes d'hygiène afin que chacun passe un bon moment en toute sécurité.

Davantage de **précisions** seront disponibles sur le **site de la commune** et celui du **Centre culturel de Waremm** dans le **courant du mois d'août**.